

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERCTIONS.

Annances, la ligne... 30. Réclames... 75. Faits divers... 10.

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 Août 1875.

Chronique générale.

On lit dans l'Echo universel :

« Avant son départ, M. Thiers avait eu une assez longue entrevue avec M. le ministre des affaires étrangères, et l'on assure que la conversation de ces deux hommes d'état a uniquement porté sur la question de l'Herzégovine. »

« C'est M. Thiers, à ce qu'on nous affirme, qui a fait prier M. le duc Decazes de vouloir bien conférer avec lui. »

« Nous ajouterons que, quelques jours auparavant, l'ex-président avait eu un entretien avec le prince Orloff au sujet du rôle que la France pourrait être appelée à jouer en vue de certaines éventualités qui pourraient se produire relativement à la question d'Orient. Nous croyons savoir, en outre, que le grand-duc Constantin assistait à cette entrevue. »

« Quant à son entretien avec M. le duc Decazes, M. Thiers tenait beaucoup à conférer avec le ministre des affaires étrangères, en prévision des entrevues qu'il doit avoir en Suisse avec le prince Gortschakoff. »

En reproduisant cette note, plus ou moins officieuse, un journal radical fait observer que l'Echo est un « journal du centre droit. » Ce n'est pas tout-à-fait exact, l'Echo est tout simplement le journal de M. Savary.

On prête à M. Wallon, dit l'Opinion nationale, l'intention de demander à l'Assemblée, lors de la discussion du budget de 1877, une augmentation des crédits alloués au département de l'instruction publique, afin de mettre l'Université de France en état de lutter contre les universités catholiques.

On s'entretient beaucoup de l'arrestation définitive d'un chef de bureau à l'assistance publique, qui, après avoir été mis en état d'arrestation, il y a six mois, en même temps qu'un de ses subordonnés, avait été relâché ensuite.

Le ministre de l'intérieur a envoyé à tous les préfets une circulaire pour régler la première application de la nouvelle loi sur la vérification des élections des conseillers généraux.

On annonce que des pourparlers viennent d'être entamés par les gouvernements français et anglais afin d'arriver à une réduction du tarif télégraphique entre les deux pays.

Le nombre des états-civils de Paris reconstitués s'élève à 1,200,000 ; mais, en dépit des recommandations réitérées faites aux intéressés, il en reste encore plus de 800,000 à rétablir.

Nous devons mentionner un inexplicable redoublement d'aigreur de la presse prussienne à l'égard de la France.

Il est presque superflu de dire que l'appel de nos réservistes, cette mesure si modestement, si incomplètement légale, est exploitée par les journaux à la dévotion de M. de Bismark comme un indice flagrant de nos éternelles velléités belliqueuses. Mais la passion hostile tourne à la manifeste bouffonnerie dans un article de la Gazette de l'Allemagne du Nord qui affirme que les jésuites ont fait recevoir, en 1874, 773 candidats à Saint-Cyr, 243 à l'Ecole polytechnique et 447 à l'Ecole navale !...

On sait que le chiffre normal des admissions à Saint-Cyr est de 300, et que très-rarement on le porte à 400. Les jésuites, d'après la Gazette de l'Allemagne du Nord, auraient donc fait recevoir à Saint-Cyr trois ou quatre cents candidats de plus qu'il n'est entré d'élèves à cette Ecole.

On lit dans le Courrier de France :

On nous assure que, dans la soirée du 23, à Orsay, à la suite d'un concert d'orphéons, quelques personnes dans la foule auraient crié, comme à Ville-d'Avray : Vive l'empereur ! Ces cris auraient d'ailleurs été accueillis aussitôt par des sifflets.

L'Echo universel annonce que l'instruction relative au banquet bonapartiste de Ville-d'Avray est terminée.

Elle relèverait à la charge des personnes mises en cause le délit de trouble public et de cris séditieux.

LES RÉSERVISTES.

Cette année, cinq corps d'armée seulement sont appelés à prendre part aux grandes manœuvres exécutées en vertu de l'article 28 de la loi d'organisation générale. L'année dernière, le ministre avait mis en mouvement un plus grand nombre de corps ; mais l'appel des réservistes de 1867 occasionne pour cette fois un certain accroissement de dépenses, lequel, sans doute, entraîne la nécessité pour le budget de la guerre de réduire d'autant les frais des grandes manœuvres. Puis, l'allocation de M. de Cisse, à propos de l'anniversaire de Saint-Privat, montre que le gouvernement se préoccupe d'enlever à nos affaires militaires tout sens qui pourrait prêter à l'équivoque.

Toutefois, il est bon de faire remarquer qu'en Allemagne les grandes manœuvres de corps d'armée, en automne, se pratiquent d'une manière générale. Les opérations du siège de Coblenz ont commencé dès le 4^{er} août ; la garde opérera, du 2 au 20 septembre, sur le territoire de Priegnitz, entre le Mecklembourg et l'Elbe.

De même, notons en Prusse une coutume qui n'a pas encore réussi à s'acclimater en France. Les élèves de troisième année de l'Académie de guerre viennent de terminer leur voyage d'état-major ; il a duré du 4^{er} au 22 juillet. Prochainement le grand état-major, 40 officiers, sous la conduite de M. de Moltke, doivent explorer la Silésie, en prenant pour point de départ la ville de Greiffenberg, sur la Gneiss. Les régions maritimes, Kiel et Wilhelmshaven, ont été étudiées par l'état-major du 4^{er} corps, celui de la Saxe. Enfin, un détachement de 15 officiers de l'état-major et de l'Académie de guerre vient de terminer, sous la conduite de M. Bothmer, lieutenant gé-

néral de l'armée bavaroise, une excursion dans les environs de Munich. Nous ne connaissons pas les voyages spéciaux que, chaque année, les aides M. de Moltke font régulièrement à l'étranger.

Ces détails, donnés par l'excellente Revue militaire de l'étranger, montrent combien nous avons encore à faire, avant d'atteindre, au point de vue scientifique, l'organisation prussienne.

Mais revenons à nos cinq corps d'armée, qui doivent, cette année, exécuter de grandes manœuvres, ce sont : les 3^e, 5^e, 13^e, 16^e et 18^e.

Le 3^e corps est celui de Rouen, placé sous le commandement du général Lebrun. Il comprend les deux divisions d'infanterie Jolivet, à Paris, et de Brauer, à Rouen, la brigade de cavalerie de Vendevre, à Evreux, et la brigade d'artillerie René, à Versailles. Rappelons, pour les réservistes, que la troisième région du corps d'armée s'étend aux départements du Calvados, Eure, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise (arrondissements de Mantes et de Versailles), de la Seine (cantons de Courbevoie et de Neuilly, 4^e, 7^e, 8^e, 9^e, 13^e, 16^e, 17^e et 18^e arrondissements de Paris.)

Le 5^e corps a son quartier général à Orléans, sous les ordres du général Bataille ; il se compose des deux divisions d'infanterie de Colomb, à Paris, et Berthaut, provisoirement aussi à Paris, de la brigade de cavalerie Charlemagne, à Vendôme, de la brigade d'artillerie de Salignac-Fénelon, à Orléans, de la division de cavalerie Halna du Fretay, à Melun.

La 13^e circonscription comprend les départements du Loiret, Loir-et-Cher, Seine-et-Marne, Yonne, Seine-et-Oise (arrondissements d'Etampes et de Corbeil), et Seine (cantons de Charenton et de Vincennes, 2^e, 3^e, 11^e, et 12^e arrondissements de Paris).

On dit que les manœuvres seront commandées respectivement, et l'un contre l'autre, par le général Berthaut et par le général Halna du Fretay.

Le 13^e corps est au centre, à Clermont-Ferrand, commandé par le général Picard, avec deux divisions d'infanterie ; Tixier, à Lyon, et la seconde à Saint-Etienne, la brigade de cavalerie Briant, à Moulins, et la brigade d'artillerie Davout, à Clermont-Ferrand.

Dans cette région se trouvent les départements de l'Allier, Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal et Rhône (cantons de l'Arbresle, Condrieu, Limouest, Mornant, Saint-Symphorien, Saint-Laurent et Vauguery).

Le 15^e corps d'armée, à Marseille, est commandé par le général Espivent, qui a pour chef d'état-major le général Lewal, un des officiers réputés les plus instruits de la jeune armée. L'infanterie compte les deux divisions Courson de la Villeneuve, à Nice, et Martineau-Deschenetz, à Avignon, la brigade de cavalerie Guyon-Vernier, à Marseille, et la brigade d'artillerie Bonvalet, à Valence. Font partie de cette région les départements des Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Corse, Var, Vaucluse et Bouches-du-Rhône.

Enfin le 18^e corps, à Bordeaux, sous les ordres du général de Rochebouet, compte les deux divisions d'infanterie Conseil-Dumesnil, à Bordeaux, et Pourcet, à Bayonne ; la brigade de cavalerie Petit à Libourne, et la brigade d'artillerie de Franchessin, à Tarbes. Les départements de la Charente-Inférieure, Gironde, Landes, Basses et Hautes-Pyrénées appartiennent au 18^e corps.

A propos de ces grandes manœuvres, le

ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire, dont l'Avenir militaire reproduit les principaux passages. Il est dit que les généraux se conformeront aux programmes vus et approuvés par le ministre de la guerre. En présence de cette prescription supérieure, il est permis de se demander si les chefs de corps auront une part suffisante d'initiative, ce qui est l'objet principal de l'institution. Si tout est réglé d'avance comme une bataille du Cirque, à quoi bon les manœuvres ?

La circulaire pourvoit aux détails du rassemblement des réservistes. A leur arrivée au dépôt, tous les réservistes qui ont déjà été appelés sous les drapeaux à un titre permettant de les considérer comme exercés, rejoindront les bataillons actifs ; les opérations concernant l'équipement et l'armement devront être achevées de manière à ce que les réservistes soient dirigés du dépôt aux corps vingt-quatre heures après leur arrivée. Voilà deux points encore à noter : tout d'abord, on expérimentera avec quelle rapidité il est possible de mobiliser les réserves ; puis, les compagnies seront portées, en partie du moins, à l'effectif prévu par la loi sur les cadres, nouvel élément d'intérêt pour les manœuvres de cette année.

Le ministre recommande le cantonnement ; mais il ne l'ordonne pas d'une manière générale ; aussi les troupes devront emporter leur matériel de campement, en campagne. L'essai nous paraît trop timide ; il faudrait pourtant éprouver la méthode du cantonnement, qui réussit si bien à l'armée allemande.

Les troupes porteront dans le sac deux jours de vivres de réserve ; elles seront suivies, par voitures, d'un jour de vivres : on n'affecte aux régiments que cinq voitures de bagages ; on se rappelle les énormes impédiments de nos troupes en 1870 ; il faut arriver à des errements nouveaux. Pour les convois de ravitaillements, aussi bien que pour les colonnes de munitions, le ministre tente également des essais d'un grand intérêt.

Ajoutons que chaque officier doit être pourvu d'un exemplaire de la carte de France, comprenant la zone des manœuvres ; on distribuera aux sous-officiers des cartes au 160,000^{ème}, obtenues à l'aide de presses automatiques dont les corps d'armée viennent d'être pourvus.

Une seconde circulaire du ministre règle spécialement l'instruction que doivent recevoir les réservistes. Les hommes de la classe 1867 se sont trouvés dans des positions très-diverses : 53,488 ont fait partie de l'armée active ; 88,455 ont été incorporés dans la mobile et n'ont servi que pendant la guerre ; enfin, 4,709 n'ont jamais été exercés.

Ces chiffres prouvent ce qu'il faut penser de ces contingents de 400,000 hommes que l'empire prétendait appeler chaque année sous les drapeaux et dont la présence était payée effectivement par le budget.

La première catégorie des réservistes prendra part à tous les exercices des troupes. Quant aux deux dernières catégories, le ministre fixe un programme particulier, école du soldat et de tirailleurs, etc. Dans les corps qui prennent part aux grandes manœuvres, les mobiles marcheront avec les camarades, à l'exception toutefois de ceux dont l'instruction serait reconnue complètement insuffisante. La distinction prendra beaucoup de temps ; mais il faut faire la part d'une première expérience.

C'est aussi parce que le système des réserves de la loi de 1872 fonctionne pour la première fois, qu'il faudrait, en outre des cir-

culaires spéciales entre le ministère et les corps d'armée, multiplier davantage les avis au public. Celui-ci ne sait pas trop à quoi s'en tenir sur les formalités, sur les cas d'exemption, etc. On demande si on enverra des ordres d'appels individuels : oui sans doute, pour cette fois ; mais pourquoi ne pas avertir d'avance le public ?

On demande encore ce que devront faire ceux qui, pour un motif quelconque, n'ont rien reçu, à qui ils doivent s'adresser. *Quid*, de ceux qui se trouvent en voyage, aux colonies, à l'étranger ? Quelle est la règle admise pour les dispenses ? Les années suivantes, quand on aura pris l'habitude des appels, tout ira de soi ; mais actuellement, on se fait des inquiétudes de tout et sur tout ; il faudrait que l'administration s'expliquât nettement, par voie d'affiches, de communication à la presse, etc., sur tous les points douteux.

Enfin, et ce n'est point là le moindre sujet d'agitation, beaucoup de pauvres gens en sont réduits à redouter, pour la subsistance de leurs familles, cette absence de vingt-huit jours, signifiée un peu brusquement, à peine avec un mois d'avance. Plus tard, on prendra des mesures ; mais maintenant comment se tirer d'affaire ? A ce titre, nous recommandons le vote du conseil municipal d'Amiens, qui vient de voter une subvention de 2,800 francs, pour subvenir aux premiers besoins des familles les plus nécessiteuses des réservistes de 1867. C'est là, pour nous, la véritable solution ; il appartient aux communes de pourvoir à ces cas spéciaux, elles seules peuvent le faire en connaissance de cause, avec discernement, partant avec profit. C'est ainsi, du reste, que les choses se passent en Allemagne. — *Louis Jezierski.*

Etranger.

ITALIE.

On écrit de Rome à l'Agence Havas :

Le gouvernement n'a découvert, jusqu'ici, aucun complot d'enrôlement pour l'Herzégovine ; cependant, il est avéré qu'un certain nombre d'Italiens, de Romains entre autres, sont allés offrir leur coopération aux insurgés. La plupart sont des ex-garibaldiens, retour de Dijon et de Mentana. Le départ *ad hoc* d'une quinzaine de Romains est chose notoire. Ils ont avoué d'avance où ils allaient ou bien écrit ensuite où ils étaient. De confidences échappées à plusieurs, il résulterait qu'il n'y a pas précisément, à Rome, un complot d'enrôlement, mais qu'il y a « quelqu'un », un négociant sujet chrétien de la Turquie, qui met les volontaires en rapport avec « certaines personnes » à Venise.

Il est aussi impossible au gouvernement d'empêcher cela qu'il lui était impossible en 1870-71 d'empêcher les volontaires garibaldiens de se diriger à la sourdine sur Chambéry, et qu'il lui est impossible actuellement encore d'empêcher les volontaires carlistes de filer en tapinois sur Marseille. Des lettres du théâtre de l'insurrection portent que les Italiens qui viennent s'enrôler sont accueillis aux cris de : *Vive l'Italie ! Vive Garibaldi !*

C'est, paraît-il, dans la première huitaine d'octobre que l'empereur Guillaume rendra sa visite au roi d'Italie, à Milan ; mais il est inexact que la cour du Quirinal ait déjà reçu l'avis officiel de l'arrivée du vieux souverain.

Florence se dispose à célébrer par de grandes fêtes le quatrième centenaire de Michel-Ange. L'administration des beaux-arts vient de déléguer M. Barbey de Jouy pour représenter le Louvre à ces fêtes, qui seront inaugurées le 12 septembre.

ALLEMAGNE.

On mande de Neuzatz au *Nouveau Fremdenblatt* :

Des voyageurs arrivés ici de Belgrade assurent qu'il régnait une immense agitation en Serbie. Le prince Milan se trouve dans le plus grand embarras ; il a déclaré ne pouvoir répondre de la paix que tout au plus encore une quinzaine de jours. La guerre ou l'abdication, telle est l'alternative que lui posent le peuple et l'armée. Des compagnies entières sans uniformes, mais entièrement armées et équipées, quittent le pays pour aller rejoindre les insurgés.

ESPAGNE.

Des renseignements sûrs nous permettent d'annoncer qu'il est très-sérieusement question du mariage de don Alphonse avec la fille aînée du duc de Montpensier. Tel serait le résultat des conférences qui ont eu lieu récemment entre le prince et la reine Isabelle, à Randan.

On doit également rattacher à ce projet la récente nomination du duc de Montpensier, qui n'aurait été appelé à Madrid pour faire partie du haut conseil ayant la direction de la guerre qu'en vue de ce très-prochain mariage.

Télégraphie carliste. — Elizondo, 23 août. — Grande victoire. La division alphonstiste Arrando a été mise en complète déroute. Officiers et soldats se réfugient à Puyceda à la débânde, traversant le territoire français avec armes et bagages.

Malgré l'arrivée de Jovellar à la Seo de Urgel, Saballs et Castells espèrent remporter d'autres victoires.

Notre citadelle et le *Castillo* n'ont pas encore été entamés. Point de brèche.

Les alphonstistes ont déjà cinq batteries.

1° Près de la Porte de la Princesa, à mille mètres, six pièces de 42 ;

2° Sur le mont Avisá, à mille mètres, quatre krupps et six placencias ;

3° Sur le mont Montferrer, à sept cents mètres, deux canons de 42, deux krupps et deux mortiers de 27 ;

4° Sur le mont Corp, à cinq cents mètres, quatre pièces de 42 ;

5° Sur le Pla de las Forcas, à deux mille cinq cents mètres, deux krupps et deux placencias.

Total : trente pièces. Malgré la supériorité de leur artillerie, nous avons déjà démonté plusieurs fois ces batteries, et elles n'ont jamais éteint le feu des nôtres.

L'explosion à Barcelone du bateau *Express* a beaucoup découragé les assiégés, qui commencent à trouver leur entreprise plus difficile et bien plus longue qu'ils ne l'avaient annoncée.

La foi des assiégés dans leur triomphe est inaltérable.

Tolosa, 23 août. — Les alphonstistes sont toujours sur la défensive et se bornent à incendier nos récoltes, expulser ou emprisonner nos familles, bombarder nos villes ouvertes et calomnier à la fois nos chefs et nos populations.

Aucun de nos généraux n'a été arrêté, et l'enthousiasme de nos provinces est chaque jour plus grand.

Le gouvernement de Madrid est combattu de plus en plus par l'élément républicain, dont les chefs, Ruiz Zorilla et Castelar, sont parfaitement unis aujourd'hui.

Quant à la scission des groupes historiques (modérés) ou progressiste (coalition de Cadix), elle devient de plus en plus menaçante pour don Alfonso.

Les Isabellistes s'organisent partout, et, le projet de *liberté des cultes* aidant, finiront par renverser et expulser les alphonstistes.

AMÉRIQUE DU SUD.

Les événements de l'Equateur. — *Assassinat du président de la République.*

Les journaux français ont publié la nouvelle suivante :

« Une dépêche arrivée au Vatican annonçait l'assassinat du président de la République de l'Equateur. Nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves. »

En lieu officiel on n'a aucune connaissance de la dépêche envoyée au Vatican ; mais il est arrivé à Londres et à Paris, deux télégrammes annonçant que le fait est vrai et que le président de la République de l'Equateur, Garcia Moreno, a été assassiné il y a cinq jours.

Comment ? par qui ? on ne le sait pas encore. La première nouvelle de l'événement est arrivée à Londres, chez le consul général. Cette dépêche venait de Panama, et disait ceci : *Le président a été assassiné. Le pays est tranquille.*

Cette dépêche fut transmise à Paris ; aussitôt le consul général à Paris télégraphia à Panama, et reçut par le câble cette dépêche laconique : *Es verdad* (c'est vrai). Il faudra attendre quelques jours pour avoir de plus amples détails sur les événements qui se sont déroulés dans les provinces de l'Equateur.

Le président assassiné était Garcia Moreno, l'une des figures les plus énergiques des peuples américains du Sud, depuis Bolivar. Il s'était voué à la régénération de ce petit pays, en étant devenu le maître, y avait fait marcher la civilisation, y avait établi un chemin de fer, des routes, mais, malheureusement avait fait beaucoup fusiller.

Après avoir été deux fois au pouvoir, il avait été réélu en 1867 ; ses fonctions expirant cette année, il avait été encore réélu il y a quelques temps, et c'est probablement avec sa nouvelle institution présidentielle que l'assassinat a coïncidé.

Garcia Moreno avait environ soixante ans. C'est depuis dix ans le cinquième ou sixième président des Républiques américaines qui meurt ainsi. On voit que la position de chef d'Etat dans les heureuses contrées de la libre Amérique n'est pas positivement très-enviable.

La rédaction de la dépêche qui a transmis cette nouvelle nous remet en mémoire la fameuse dépêche d'un préfet de Louis-Philippe au moment de la sanglante insurrection de Lyon :

« Les insurgés se sont installés à l'Hôtel-de-Ville ; ordre parfait. »

Nouvelles militaires.

La physionomie de la capitale était curieuse pendant toute la journée de mardi. Des groupes compactes ont stationné devant les affiches émanant du ministère de la guerre, qui convoquent pour le 2 septembre tous les réservistes de la classe 1867. Dans les quartiers populeux, ces affiches ont été soigneusement lues et expliquées. Il n'y a eu aucun incident, et tous les appelés se rendront à onze heures le jour indiqué dans les casernements que le placard leur désigne.

Le ministre de la guerre vient d'instituer un service topographique à l'état-major de chaque corps d'armée.

Ce service, placé sous la direction d'un officier d'état-major, sera chargé de la conservation des archives topographiques du corps d'armée, et aura à établir tous les croquis et cartes nécessaires aux manœuvres, ainsi qu'à tenir au courant les feuilles de la carte de France.

Les régiments de zouaves, qui n'avaient jusqu'ici que des clairons et des tambours, vont avoir, comme tous les autres régiments d'infanterie, une musique militaire.

Aucun grand-duc de Russie n'assistera cette année aux manœuvres de l'armée allemande.

Ce fait paraît avoir causé à Berlin une assez grande sensation.

Chronique locale et de l'Ouest.

APPEL DE LA CLASSE DE 1867.

Au sujet de l'appel sous les drapeaux des réservistes de la classe de 1867, M. le préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser à MM. les sous-préfets et maires du département la circulaire suivante :

Messieurs,

Le rappel de la classe de 1867 sous les drapeaux ayant été résolu en exécution des dispositions de l'article 43 de la loi du 27 juillet 1872, M. le ministre de la guerre a décidé que les réservistes de cette classe qui ne sont pas dispensés des manœuvres ou exercices par ses instructions antérieures (1), seront appelés à l'activité pendant 28 jours, sauf les exceptions ci-après :

1° Les soutiens de famille, à l'exclusion de ceux désignés en vertu de l'article 7 de la loi du 1^{er} février 1868 ;

2° Les réservistes faisant partie du corps des gardiens de la paix de la ville de Paris ;

3° Les hommes domiciliés en Algérie ;

(1) Circulaire du 10 avril 1875. — Sont considérés comme non-disponibles et cesseront jusqu'à nouvel ordre d'être assujettis aux obligations militaires imposées aux disponibles ou réservistes de l'armée active, tous les réservistes de l'armée de terre et de l'armée territoriale employés dans les compagnies de chemins de fer, dans l'administration des postes, dans celles des lignes télégraphiques, dans les établissements de la marine ou de la guerre, dans le corps forestier ou dans les douanes.

4° Les réservistes des communes du Midi éprouvées par les inondations, que, par égard pour leurs foyers.

Cette convocation pour une période de courte durée est la première application des prescriptions de la loi relatives à l'instruction des réserves, et, pour que l'expérience soit aussi complète que possible, il est né-cessaire que chacun y réponde. En dehors des catégories précitées, aucun réserviste de la classe de 1867 ne doit être dispensé de obligations que lui impose la loi dans cette circonstance, et M. le ministre est décidé à repousser formellement toutes les demandes fondées sur des motifs d'intérêt personnel qui pourraient être faites en vue de s'y soustraire.

Les réservistes de la classe de 1867 qui étaient pourvus d'un grade au moment de leur renvoi dans leurs foyers seront placés dans les compagnies, escadrons ou batteries avec ce grade. Il est bien entendu que cette mesure n'est applicable qu'aux grades obtenus dans l'armée régulière, à l'exclusion de ceux conférés, à quelque titre que ce soit, dans la garde nationale mobile ou les corps mobilisés.

Les réservistes du 9^e corps d'armée seront convoqués pour le 3 septembre prochain.

Pour la convocation des hommes, les commandants des bureaux de recrutement feront usage des ordres d'appel préparés à l'avance qu'ils ont entre les mains. Un ordre de route sera notifié à tout réserviste convoqué, signalé par le corps au commandant de recrutement comme n'ayant pas rejoint ; cet homme, immédiatement recherché, sera déclaré insoumis, quand il y aura lieu, à l'expiration des délais déterminés par l'article 230 du Code de justice militaire modifié. (Loi du 18 mai 1875.)

Il ne pourra être accordé de sursis de départ que pour cause de maladie constatée. Aussitôt que les malades, laissés momentanément rétablis, les commandants de recrutement les mettront en route.

Ces hommes seront conservés sous les drapeaux pendant un temps égal à la durée de la période d'exercices.

Les hommes qui encourront des punitions sur la demande des chefs de corps, devront être maintenus dans ces corps par MM. les commandants de corps d'armée, jusqu'à l'expiration des punitions qui leur auront été infligées. A moins de circonstances exceptionnelles, les punitions de prison seront toujours subies intégralement.

Il sera rendu compte à M. le ministre de la guerre, par MM. les commandants de corps d'armée, des punitions de salle de police et de prison infligées aux réservistes de la classe de 1867 dans les corps placés sous leurs ordres.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien concourir, en ce qui vous concerne, à l'exécution des dispositions qui précèdent.

Agréés, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le préfet, J. MERLET.

AUX SOLDATS DE LA RÉSERVE.

Le *XIX^e Siècle* publie la lettre d'un officier supérieur qui donne aux réservistes de la classe de 1867, appelée, comme on sait, à la fin du mois d'août, des instructions de détails utiles à reproduire :

Partez de chez vous avec deux chemises, six mouchoirs de poche, quatre paires de chaussettes et un morceau de savon ; faites un paquet de tout cela sous une double courroie à poignée ; ajoutez au paquet une petite boîte contenant deux rasoirs si vous avez la bonne habitude de vous raser vous-même.

Laissez vos chapeaux à la maison, coiffez-vous d'une toque ou d'une casquette molle, prenez un gilet de flanelle long et sans manches ; ayez des bretelles, un caleçon non collant et de fortes chaussures.

En arrivant au régiment, vos souliers, votre gilet, vos bretelles, votre caleçon, vos chemises, vos mouchoirs, vos chaussettes, votre savon et vos rasoirs vous seront laissés. Le surplus de vos effets sera roulé dans vos courroies, étiqueté et déposé au magasin du régiment pour vous être rendu le jour de votre départ.

Vous comprenez pourquoi tout effet superflu doit être banni de votre habillement civil : un chapeau, des faux-cols, etc., grossiraient inutilement votre bagage et embarrasseraient les magasins.

Choisissez vos chemises amples et solides ;

poignets courts dégageant la main, col droit de deux travers de doigt de haut, pouvant être saisi par la cravate; encolure et entour-nure larges.

La question de la chaussure est très-im-portante.

Un brodequin à forte semelle, souple d'empeigne, pouvant se serrer à volonté, est ce qu'il y a de mieux dans les magasins civils. N'oubliez pas (surtout si vous êtes destiné à aller en manœuvre) que vous allez faire le métier de paysan pendant un mois, faire le métier de paysan pendant un mois, faire le métier de paysan pendant un mois, dans les terres labourées, coucher dans les gran-ges, sous des hangars, sous la tente, à la belle étoile; par conséquent, conservez vos chaussures aux pieds nuit et jour. Prenez du large; ce qui semble l'être trop pour la ville ne l'est pas assez pour les champs et pour la route. Sacrifiez l'élégance à la com-modité; un bon talon bien assis vaut mieux qu'un talon haut.

Portez votre chaussure quatre ou cinq jours au moins avant votre départ pour la campagne et en corrigez les défauts. Une excel-lente chose serait de vous entraîner, dès aujour-d'hui, en faisant 8 ou 10 kilomètres chaque matin.

Avant de quitter la maison, faites-vous couper les cheveux ras, devant et derrière, et mettez votre barbe à l'ordonnance (mousta-che et mouche).

En prenant ces précautions qui coûteront peu de peine, vous dispenserez les officiers et sous-officiers chargés de vous habiller de beaucoup de soins ennuyeux; les bons de linge et chaussures seront moins longs à faire, ce dont votre fourrier ne sera pas fâché; les essais de chemises, de ceinture de flanelle, de souliers, etc., seront supprimés, et vous épargnerez une forte corvée au per-ruquier de la compagnie.

Un officier supérieur.

PÈLERINAGE DE CANDÉS.

Le *Messageur d'Indre-et-Loire* publie les lignes suivantes au sujet de ce pèlerinage :

« Nous vivons à une époque pleine de contrastes. La foi et l'incrédulité, la piété et l'irréligion se coudoient au grand jour et marchent le front levé. C'est un pro-grès.

Il y a quelque trente ans, le rire sata-nique de Voltaire enfantait le respect hu-main; Voltaire a perdu son prestige, il ne règne plus que dans les officines de quelques esprits forts qui sont en train de devenir des esprits faibles.

Chaque année, la Touraine s'associe à ce noble mouvement qui entraîne les es-prits et les cœurs vers les sphères où la pensée est heureuse d'aller chercher unabri contre les attaques insensées de l'irré-ligion.

Dimanche dernier, 22 août, une foule pieuse de fidèles se rendait à Candés implorer pour l'Eglise et pour la France le secours de ce héros chrétien qui, aux siècles bar-bares, contribua tant à la constitution de la nationalité française et au triomphe de la vérité sur le domaine de l'erreur.

À sept heures, 400 pèlerins quittaient Tours; quelques heures plus tard, ils arri-vaient sur les rives de la Loire en chantant des cantiques.

Alors, semblable à un pilote, l'arche-vêque de Tours (M^r Fruchaud), apparaît sur le pont des bateaux qui doivent transporter les pèlerins à travers les eaux azurées du fleuve. C'est un beau spectacle!

L'onde pure et transparente, le ciel bleu, le chant des cantiques; sur la rive op-posée, les bannières, la foule émue, venue de Chinon et des communes voisines de Candés, tout était fait pour émouvoir.

Bientôt on se presse dans la vaste et belle église. Monseigneur célèbre la sainte messe, puis, prenant la parole, il remercie les habitants de Candés, qu'il visite pour la première fois, de leur gracieuse hospi-talité.

À deux heures, les pèlerins se réunis-sent de nouveau. Le R. P. Rey fit entendre une de ces allocutions dont lui seul a le se-cret, quand il parle de saint Martin.

Mais bientôt il fallut songer au départ. Il s'effectua sous l'impression des plus doux sentiments. A Varennes-sous-Montsoreau, Monseigneur donna le salut, et, dans une allocution remarquable, il démontra la né-cessité des pèlerinages. A Cinq-Mars, la musique du lieu vint saluer les pèlerins, qui rentrèrent à Tours à 8 heures du soir.

Ces jours de prières laissent dans les cœurs de doux souvenirs et attirent sur no-

tre pays les bénédictions de celui qui tient le sort de la France entre ses mains. »

HARAS. — ACHAT D'ÉTALONS.

La commission chargée de procéder dans les départements à l'achat des étalons de pur sang et de demi-sang présentés pour la re-monte des dépôts de l'Etat en 1875, sera composée de trois inspecteurs généraux des Haras, et présidée par M. Baron du Taya, directeur du service.

Cette commission sera à Angers le 15 septembre, à huit heures du matin, au dé-pôt d'étalons.

CHOLET. — Le dimanche 15 août, vers dix heures du soir, un incendie a éclaté comme un coup de foudre dans les écuries dépendant de l'hôtel de l'*Aigle d'Or*, situé rue de l'Orangerie, à Cholet.

La population, qui heureusement n'était pas encore endormie, et dont une partie as-sistait à une représentation du cirque Millie-Christine, se porta rapidement en masse sur le théâtre du sinistre.

Les secours s'organisèrent promptement, sous la direction de M. le lieutenant Daviau, qui commandait la compagnie de pompiers, en l'absence du capitaine. Le feu, qui avait pris naissance dans le foin et qui avait gagné en un clin d'œil les râteliers, le grenier, la toiture, fut attaqué avec une grande vi-gueur; les bâtiments du voisinage purent être préservés, et enfin, après une lutte de cinq à six heures, le terrible élément était vaincu.

Sept chevaux appartenant au cirque amé-ricain ont été atteints par le feu. Un est resté sous les décombres; trois sont considérés comme perdus; les trois autres guériront difficilement. Il est malaisé d'estimer la va-leur de ces animaux, qui tous étaient dressés pour divers exercices.

On ignore la cause de cet incendie; mais, à tort ou à raison, on l'attribue à l'impru-dence de ceux qui avaient accès dans l'écu-rie, et qui, dit-on, y entraient sans lanterne et souvent avec des pipes.

Les pertes, couvertes par diverses compa-gnies d'assurances, sont évaluées à 23,500 fr.

Dès qu'il a connu l'événement, M. le préfet a télégraphié pour féliciter les pompiers de Cholet de leur belle conduite.

Un conseiller municipal de Nantes, M. Recipon, vient d'acheter de M. le duc d'Au-mâle la forêt de Teillaye, située dans le dé-partement de la Loire-Inférieure, moyen-nant le prix de 2,500,000 fr.

La fête de nuit donnée à Nantes le diman-che 22 août, au Jardin-des-Plantes, a donné une recette de 18,243 fr. Cette somme con-sidérable a été versée, croyons-nous, au bureau de bienfaisance.

Les fêtes des Sables-d'Olonne. — Nous rap-pelons que pour les 28, 29 et 30 août cou-rant de grandes fêtes auront lieu aux bords de mer des Sables-d'Olonne. Le programme de ces fêtes, qui promettent d'être splen-dides, comprend :

Un festival avec concours de musiques d'harmonie, de fanfares et d'orphéons, au nombre de 900 exécutants.

Le samedi 28 août, retraite aux flam-beaux.

Le dimanche 29, à onze heures du matin, réception des sociétés musicales par la mu-nicipalité et le jury; à une heure, concours général des sociétés musicales; à huit heu-res, grand festival par tous les exécutants, distribution des récompenses; à neuf heu-res, illuminations générales, feux de Ben-gale, incendie de la place de la Liberté.

Le lundi 30 août, grand concert au béné-fice des sociétés musicales.

Tous les soirs, représentations théâtrales, bals au Casino.

Des billets aller et retour, à prix réduits, valables pendant cinq jours, seront délivrés au départ de toutes les stations de la compa-gnie de la Vendée.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 22 août 1875.

Versements de 42 déposants (8 nouveaux), 6,167 fr. 50 c.
Remboursements, 4,715 fr. 21 c.

Variétés.

COSTUME DES FEMMES EN FRANCE.

(Suite et fin.)

Pendant la jeunesse de Louis XIII, le corsage des robes fut raccourci, ouvert en pointe sur le devant d'une façon plus modérée, le vertugadin fut modi-fié, il n'y eut plus autant de bouffissures au-dessus des hanches, les crevés se maintinrent au corsage et aux hanches. Les perruques conservent leur hauteur, elles sont crépées et couvertes de frisures, jusqu'au moment où Anne d'Autriche mit à la mode les gacettes qui les firent tomber. Les cheveux, abattus sur la tête, se séparèrent en trois parties, dont deux appelées *bouffons*, étaient mas-sées en petites frisures sur les tempes et les oreil-les, tandis que l'on rejetait la troisième sur le der-rière de la tête pour y être roulée en torsade. Un rang pris à la racine était coupé court et couché à plat sur le front, c'est ce qu'on appelait les gacettes, plus tard elles furent bouclées.

Un nœud de ruban, posé dans le chignon, pre-nait le nom de *culbute*. La coiffure, pour couvrir les cheveux, était un mouchoir brodé de dentelle qui se posait sur le chef avec des épingles, en guise de voilette, le cou fort délivré des fraises et des collets-montants, les cols rabattus ou rabats en guipure et en dentelle ou un léger fichu ajusté sur les épaules remplacèrent ces ornements.

Pour la première fois depuis des siècles, le buste se montra sans être déformé par la robe qui devint une espèce de redingote largement ouverte; très-étouffée par derrière, elle traînait par le bas et formait de gros plis sous la taille qui était placée dans le dos. Les larges manches fendues dans toute la lon-gueur, se fermaient au milieu du bras par un nœud de ruban, et étaient contenues en bas par des manchettes. On se mettait toujours des mouches de taffetas découpé en croissant de lune, en étoiles, en figures de fleurs ou mêmes de bêtes et de per-sonnages, de sorte que le visage donnait une vérita-ble représentation d'ombres chinoises; on se parfumait outrageusement, rien n'était trouvé assez fort pour contenter l'odorat; les gants étaient im-prégnés de parfums de toutes sortes.

Une nouveauté signala les premières années de Louis XIV; jusqu'à ce jour les chambrières avaient eu seules le droit d'arranger les cheveux de leurs maîtresses: un barbier de génie, le sieur Cham-pagne, inventa la spécialité de coiffer les dames, et les plus nobles princesses vinrent lui confier le soin de leurs chevelures. Sous la Fronde, la mode des *coiffes* commença: c'était sous un vieux nom une coiffure nouvelle composée d'une pièce de crêpe ou de taffetas dont on s'enveloppait la tête et qu'on nouait sous le menton en laissant le visage à décou-vert; on revint aux robes à corsages fermés finis-sant en pointe.

Le grand luxe consista en une chamarrure de pierreries le long du busc et sur le tour de taille. Sous la robe, on portait deux jupes; dans le lan-gage précieux, celle de dessus s'appelait la « mo-deste », celle de dessous la « secrète » et celle d'entre-d'eux la « friponne ». Le justaucorps prit faveur après 1650, les écharpes devinrent à la mode, les gants d'Espagne parfumés furent sur le dos de la main. Il n'était rien qu'on ne fit pour être chaussée étroitement, quantité de dames mettaient sous les bas des chaussons étroits de toile cirée; un jour, plusieurs filles d'honneur de la reine s'évanouirent dans son cabinet, pour s'être serré les pieds avec les bandelettes de leurs cheveux.

Jusqu'en 1675, les tailleurs faisaient seuls les ha-bits des femmes, les couturiers furent cette année-là seulement autorisés à se mettre en communauté, encore leur fut-il défendu de travailler aux pièces ajustées du vêtement.

À l'époque de la splendeur de Louis XIV, le man-teau de cour, c'est-à-dire la jupe retroussée, se pro-longeait en une queue dont la mesure était détermi-née par la qualité des personnes. La queue de la reine était de neuf aunes; les filles de France en avaient sept; les princesses du sang, cinq; les du-chesses, trois.

Les grands collets, en faveur sous Anne d'Au-triche, disparurent en 1672. On teint les épaules nues dans les réunions. Pour sortir on mit des *palatines*, qui étaient de point d'Angleterre ou de France, pendant l'été; de martre, pendant l'hiver. La coiffure *hurlupée* ou *hurluberlu*, dans laquelle les tire-bouchons étaient remplacés par plusieurs étages de boucles serrées les unes contre les autres, a été décrite par M^{me} de Sévigné dans une lettre écrite à sa fille.

Pendant les dernières années du grand règne, les robes devinrent tout à fait déplaisantes par

l'exagération des corsages serrés et par la lourdeur des jupes tombantes. Les *criardes* dates de cette époque; c'étaient des tournures qu'on mettait sous le manteau pour le faire bouffer davantage. Comme elles étaient en toile gommée, elles faisaient du bruit au moindre frôlement. De là leur nom.

Les ornements de jupes furent les falbalas et garnitures plissées actuellement appelées volants, et les pretintailles, immenses découpures appliquées en couleurs différentes sur le fond des jupes.

Les manchons devinrent la niche de tout petits chiens qu'il était de bon ton de porter partout avec soi.

Avec Louis XV apparurent les paniers composés de cercles en jonc, en nattes, en baleine, rattachés ensemble soit par des rubans, soit par du filet; il y eut les paniers à entonnoir, guéridon, à coudes et les paniers jansénistes.

Faits divers.

Nous avons parlé de la catastrophe de l'étang des Pierrières, près le bourg de Bus-seau, arrondissement de Niort. Les obsè-ques des neuf malheureux jeunes gens qui ont perdu la vie ont eu lieu en même temps mercredi matin, et toute la population des environs, qu'on peut évaluer à un millier de personnes, a suivi, avec les autorités, le lu-gubre cortège.

Il s'est produit durant ces funérailles, à l'église et au cimetière du Busseau, des scè-nes vraiment déchirantes.

De nombreuses familles étaient atteintes, en effet, par tant de deuils imprévus: c'était la fleur de la jeunesse de la commune qui se trouvait décimée d'un seul coup; cer-tains parents perdaient deux enfants à la fois, et parmi les victimes figuraient deux jeunes filles déjà fiancées et dont le mariage était prochain.

L'*Echo du Nord* annonce pour mercredi, à Lille, un intéressant mariage: celui d'un ancien lieutenant de la garde nationale de cette ville, âgé de 64 ans, avec une Dulcinée de 79 ans. Les deux futurs, dit-il, sont aler-tes et bien portants.

UNE FEMME ENTERRÉE VIVE.

Un journal italien nous apporte le récit d'un drame auquel on croirait difficilement, s'il n'avait été raconté par des témoins oculaires.

Une paysanne du nom de Félicia A., avait été saisie par les douleurs de l'enfantement. La sage-femme, appelée, crut devoir faire prendre à la paysanne, comme on a l'habitude de le faire dans ces contrées, cinq ou six verres de vin pour lui don-ner de la force.

La pauvre femme fut prise d'une syncope telle-ment forte que le médecin que l'on avait fait appe-ler déclara qu'elle était morte. On fit tous les pré-paratifs usités et l'on mit Félicia dans le cercueil; on lui lia les mains et les pieds, on fit venir les prê-tres qui, en psalmodiant, l'accompagnèrent jusqu'à l'église, où l'on récitait les dernières prières, et on la laissa, selon l'usage, vingt-quatre heures sans l'enterrer, mais avec la croyance certaine qu'elle était bien morte.

L'officier civil délivra la permission de l'enter-rer; le gardien du cimetière se chargea du cer-cueil contenant le corps de la malheureuse, ouvrit la fosse et la rempli de terre. Mais deux jours après la mort constatée de Félicia A., on découvrit de nouveau cette fosse qui, au milieu de cadavres en décomposition, renfermait la femme infortunée qui avait été sur le point d'accoucher; elle n'était plus dans la position où on l'avait laissée. Au lieu d'être couchée sur le dos, elle était tournée sur le flanc; ses pieds, qui avaient été liés étroitement, n'avaient plus de liens, et à côté d'elle gisait un bel enfant venu à terme et très-robuste. Les mains encore liées de la pauvre femme s'étaient rapprochées de sa bouche et montraient avec quelle rage et quelles douleurs atroces elle avait mordu, mais en vain, ces chaînes dont elle n'avait pu se débarrasser.

Quelques paysans se rappelèrent ensuite quels cris horribles ils avaient entendus auparavant, par hasard, la nuit, près du lieu funèbre; mais croyant aux superstitions qui régnaient encore dans un grand nombre de villages ignorants, ils avaient cru à des gémissements de spectres et non à l'appel désespéré que jetait la pauvre Félicia pour qu'on vint à son aide et à celle de son enfant.

La justice informe.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes ; les seize premiers fascicules sont en vente.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

M. L. de Viel-Castel, de l'Académie française, vient de publier, chez les éditeurs Michel Lévy, le tome XVII de son Histoire de la Restauration qui a, comme on sait, mérité à l'auteur le grand prix Gobert.

Dans ce nouveau volume sont racontés et appréciés les événements politiques qui marquèrent les années 1826 et 1827 : La formation de la Société Aide-toi, la mort de Manuel, dont les obsèques donnèrent lieu à une éclatante manifestation de l'opinion publique ; la dissolution de la Chambre et les nouvelles élections libérales ; les troubles de Paris, la formation du ministère Martignac, la bataille de Navarin et le vote d'une loi relative au régime de la presse périodique.

C'est l'époque des luttes ardentes à la tribune et dans la presse. On est en pleine recrudescence d'idées libérales, et l'étude de cette période est à la fois pleine d'intérêt et féconde en enseignements.

Librairie FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 800 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Le troisième et dernier volume des Premiers Lundis, par C. A. Sainte-Beuve, de l'Académie française, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy frères. Les noms de Viollet-Le-Duc, Eugène Scribe, Emile Augier, Troplong, Persigny ; un portrait du roi Jérôme ; une lettre sur la politique de l'Empire, qui n'a rien perdu de son actualité, enfin une Table générale des œuvres de l'auteur, tels sont les principaux titres de ce nouveau volume à l'attention et à la curiosité publiques.

Marché de Saumur du 21 août.

Froment (T ^h) 77 k.	19 75	Huile de lin.	50	40
2 ^e qualité.	19	Graine tréfle	50	60
Seigle	75	— luzerne	50	50
Orge	65	Foin (h. bar.)	780	100
Avoine h. bar.	50	Luzerne	780	90
Fèves	75	Paille	780	55
Pois blancs.	80	Amandes	50	—
— rouges.	80	— cassées	50	—
Graine de lin.	70	Cire jaune.	50	250
Colza	65	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Chenevis	50	— qualité (52 k. 500)	—	—
Huile de noix	50	2 ^e	—	—
— chenevis	50	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	» à »
Id.	2 ^e id.	» à 75
Ordin., env., de Saumur 1874.	1 ^{re} id.	» à 55
Id.	2 ^e id.	» à 50
Saint-Léger et environs 1874.	1 ^{re} id.	» à 55
Id.	2 ^e id.	» à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 ^{re} id.	» à 55
Id.	2 ^e id.	» à 50
La Vienne, 1874.	1 ^{re} id.	» à 55
Id.	2 ^e id.	» à 50

ROUGES (2 hect. 30).			
Souzy et environs, 1874	1 ^{re} qualité	» à »	» à 115
Champigny, 1873	1 ^{re} id.	» à »	» à 110
Id. 1874.	2 ^e id.	» à »	» à 115
Id.	3 ^e id.	» à »	» à 115
Varrains, 1873	1 ^{re} id.	» à »	» à 115
Varrains, 1874.	1 ^{re} id.	» à »	» à 115
Bourgneil, 1873	1 ^{re} qualité	» à »	» à 115
Id.	2 ^e id.	» à »	» à 115
Id. 1874.	1 ^{re} id.	» à »	» à 115
Id.	2 ^e id.	» à »	» à 115
Restigné	1 ^{re} id.	» à »	» à 115
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.	» à »	» à 115
Id.	2 ^e id.	» à »	» à 115
Id. 1874.	1 ^{re} id.	» à »	» à 115
Id.	2 ^e id.	» à »	» à 115

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — — — —
7 — 35 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures — minutes du matin.
10 — 45 — — — — —
6 — 50 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AOUT 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	66 20	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	745	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	667 50	7 50	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	97 75	»	»	Crédit Mobilier	175	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	400	»	»
5 % jouiss. novembre	104 25	»	»	Crédit foncier d'Autriche	553 50	2 50	»	Société autrichienne, j. janv.	662 50	2 50	»
Obligations du Trésor, f. payé.	471 25	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	347 50	2 50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	226	»	»	Est, jouissance nov. j.	578 75	»	»	Orléans	311 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	481 25	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	936 25	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	308 75	»	»
— 1865, 4 %	405	»	»	Midi, jouissance juillet	697 50	1 25	»	Est	310	»	»
— 1869, 3 %	347	»	»	Nord, jouissance juillet	1170	»	»	Nord	317	»	»
— 1871, 3 %	323	»	»	Orléans, jouissance octobre	992 50	7 50	»	Ouest	307	»	»
— 1875, 4 %	468 50	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	617 50	»	»	Midi	308	»	»
Banque de France, j. juillet.	3830	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	386	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	600	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1000	»	»	Vendée	229	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	Société Immobilière, j. janv.	37 50	»	»	Canal de Suez	518 75	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	262 50	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	910	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-pote.
6 — 45 — — — — —
9 — 1 — — — — —
1 — 33 — — — — —
4 — 12 — — — — —
7 — 33 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — —
9 — 50 — — — — —
19 — 38 — — — — —
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 19 septembre 1875, à midi.

En l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

DES BIENS

Ci-après, Dépendant de la succession de M. Jacques LENOUX.

A Saint-Jacques, près la Levée-Neuve, en Saint-Lambert, une propriété, consistant en maison ayant deux chambres à feu, avec four, écurie, toitures, grange, et 71 ares 50 centiares de terre labourable, affée de vigne et d'arbres fruitiers ; le tout dans un ensemble, joignant M. Morillon, la ferme des Gagneries et la rue Saint-Jacques.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication, pour la totalité ou pour partie.

S'adresser audit notaire ou à M. Charles LENOUX, à Saumur, rue Verte, n° 6. (404)

Commune de Chenellutte-les-Tuffeaux.

ADJUDICATION

DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Chenellutte-les-Tuffeaux prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Chenellutte-les-Tuffeaux, le dimanche 12 septembre 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

- 1^o 1,724 mètres courants de terrassements 4,894 f. 52
- 2^o 1,724 mètres courants d'empierrement 5,365 16
- 3^o Travaux d'art 2,700 70
- 4^o Cylindrage 214 86
- Total 13,175 24

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de la première circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A CÉDER OU A LOUER

UN MAGASIN DE PARAPLUIES

Rue du Portail-Louis, n° 52. S'adresser à M^{me} veuve PICARD-OGER. (397)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gemmes. Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, LES CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins ; le tout attenant aux caves. S'adresser à M. de LAFRÈGEOULIÈRE, à Saint-Florent. (128)

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE MAISON

Rue de l'Echelle. S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

A VENDRE

UN Foudre

D'une contenance d'environ trente-deux barriques. S'adresser au bureau du journal.

La chasse est formellement interdite sur la terre du Pré, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission écrite de M. de Lespagnoul.

ON DEMANDE UN MENAGE

pour le service des bains. S'adresser chez M. RIVEAU.

A VENDRE

UNE JOLIE CHIENNE NOIRE

D'arrêt. S'adresser à M. Vincent BASTARD, garde au château de Brézé. (401)

M^{me} SARRAZINES, SAGE-FEMME,

élève de la Maternité de Paris, Grand'Rue, n° 4, à Saumur, donne des consultations tous les jours.

SANS COPAHU

ne purgeant pas, doivent être propagées pour remplacer Capsules Copahu, Dragées, etc. COLOMER, 103, rue Montmartre, Paris, et les pharmacies. GUERISON FACILE, en secret. 4 francs (expédié franco). (289)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LIEBIG

BOUILLON INSTANTANÉ

ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX Pour Saucés et pour Assaisonnements 4 MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR 1867, 1868, 1869, 1872, 1873

Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne

Mis hors concours — Lyon 1872

SE VEND PARTOUT

EN GROS : 50, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.

Payables 50 francs par trimestre.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.

Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureau. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par Mallet-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

Causés célèbres illustrés, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. 390 fr.

40 planches, riche album de salon. 120 fr. cartonnés.

OUVRAGES DE M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, ANTOF, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 60 fr. Envoi franco des catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature des Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général. NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8°.

ABONNEMENT : Un an, 12 fr. A la librairie de E. BARASSÉ, rue Saint-Laud, 85, Angers.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.